

Association LOCA
Chez Natacha Gentils et Sylvain Millard
9 impasse Gainsbourg
31700 Blagnac

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 26 Août 2014

Le 26 Août 2014 à 20h heure, les fondateurs de l'association *LOCA* se sont réunis en assemblée générale constitutive chez Natacha Gentils et Sylvain Millard, au 9 impasse Gainsbourg 31700 Blagnac.

Sont Présents :

Natacha Gentils, 9 impasse Gainsbourg 31700 Blagnac
Sylvain Millard, 9 impasse Gainsbourg 31700 Blagnac
Frédéric Schadle, 16 rue alphonse daudet 31700 Blagnac
Hélène Masson, 16 rue alphonse daudet 31700 Blagnac
Franck Cluzel, 3 impasse Marcel Pagnol, appt 22, 31700 Blagnac
John Louis, 35 avenue du général de gaulle, 31700 Blagnac
Carine Monteil, 35 avenue du général de gaulle, 31700 Blagnac
Vivien Legrand-Murillo, 16 Allée de la Garonnette 31770 Colomiers
Amélie Legrand-Murillo, 16 Allée de la Garonnette 31770 Colomiers
Sylvie Ponthus, 7 boulevard Albert Camus 31880 La Salvetat Saint Gilles
Soria Belouar, 3 rue Lavoisier 31700 Blagnac
Olivier Larrigaudiere, 119 rue des Fontaines, 31300 Toulouse
Raphael Morzelle, 11 rue Roger Carpentier 31700 Blagnac
Caroline Acanfora, 11 rue Roger Carpentier 31700 Blagnac

L'assemblée générale désigne *Natacha Gentils* en qualité de présidente de séance et *Sylvain Millard* en qualité de secrétaire de séance.

Début de l'assemblée générale constitutive à 20h14. Un tour de table est fait pour que chacun se présente.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association ainsi que le règlement intérieur et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association ;
- présentation des statuts et du règlement intérieur ;
- adoption des statuts et du règlement intérieur ;
- désignation des premiers membres du conseil d'administration ;
- reprises des actes passés pour le compte de l'association en formation ;
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

Enfin, le président expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts.

Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée pendant la présentation des statuts et du règlement intérieur. Ainsi est décidé les points suivants :

L'adresse initiale de l'association est :

LOCA
Chez Natacha Gentils et Sylvain Millard
9 impasse Gainsbourg

31700 Blagnac

L'assemblée générale adopte les statuts et le règlement intérieur dont le projet lui a été soumis.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Un débat s'instaure à propos des soirées ludiques : lieux, fréquences, heures. Les premières soirées seront itinérantes, chez un des membres volontaires de l'association, les mardis soirs, deux soirs par mois. Un planning sera établi et communiqué.

Il apparaît qu'un lieu autre qu'un domicile doit être trouvé pour pérenniser l'association. Des actions sont et seront faites en ce sens (demande à la mairie, contact avec un bar, ...).

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes.

L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du conseil d'administration :

Natacha Gentils, 9 impasse Gainsbourg 31700 Blagnac
Sylvain Millard, 9 impasse Gainsbourg 31700 Blagnac
Frédéric Schadle, 16 rue alphonse daudet 31700 Blagnac
Olivier Larrigaudiere, 119 rue des Fontaines, 31300 Toulouse
Raphaël Morzelle, 11 rue Roger Carpentier 31700 Blagnac
John Louis, 35 avenue du général de gaulle, 31700 Blagnac
Franck Cluzel, 3 impasse Marcel Pagnol, appt 22, 31700 Blagnac

Ce conseil est soumis au vote des présent. **Le conseil d'administration est élu à l'unanimité.**

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions.

Parmi le conseil, le Bureau, suivant est présenté au vote des présents :

Président : Natacha Gentils
Trésorier : Sylvain Millard
Secrétaire : Raphaël Morzelle

Suppléant trésorier : John Louis

Le Bureau est élu à l'unanimité.

L'Assemblée Générale constitutive donne pouvoir à Natacha Gentils aux fins d'effectuer toutes démarches nécessaires à la constitution de l'association (déclaration à la préfecture et publication au Journal Officiel).

Il est dressé le présent procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive, signé par le président de séance et le secrétaire de séance.

Signatures

Natacha Gentils

Sylvain Millard